

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1344 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 1344

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 décembre 1939

Numéro JO
n° 517 du 31/12/1939

Date du numéro
31 décembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le radiogramme-circulaire ministériel n° 132. du 1° » décembre 1939: Vu le radiogramme-circulaire ministériel n°142, du 16 décembre 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances. Le décret du 28 novembre 1939 modifiant le décret du 136 avril 1932 relatif à l'administration des successions et biens vacants dans les territoires relevant du ministère des colonies. Art. 2, — Est rendue applicable à la Côte française des Somalis et dépendances l'instruction du 96. novembre 1930 relative à l'application du paragraphe 3° de l'article 81 du Code pénal concernant les crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat. Art. 3 — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert D'Escramps.